

MÉMOIRE DÉPOSÉ DANS LE CADRE DE LA DÉMARCHE
DE CONSULTATION PAR LA COMMISSION
INDÉPENDANTE SUR LES CARIBOUS FORESTIERS ET
MONTAGNARDS

Sommaire de l'organisation

La Ville de Métabetchouan—Lac-à-la-Croix offre des services à l'ensemble de son territoire. Elle assure une qualité de vie enviable à ses citoyens en actualisant ses opérations dans le respect des capacités de l'organisation et dans une perspective de développement durable. La fierté citoyenne réside dans son enracinement territorial et son milieu économique enviables.

Ouverte, innovante et participative, la Ville de Métabetchouan—Lac-à-la-Croix suscite la collaboration et les partenariats afin de développer des services municipaux toujours mieux adaptés à son milieu. Ses valeurs sont principalement le respect, l'équité, la transparence, le leadership et l'ouverture.

L'importance de la forestière pour Métabetchouan-Lac-à-la-Croix

Le gouvernement du Québec a reconnu, à la suite du sommet économique régional du Saguenay-Lac-Saint-Jean de 2015, que sa forêt est le pilier majeur de l'économie pour près de la moitié des municipalités de la région.

À cette déclaration, Métabetchouan—Lac-à-la-Croix fait partie de ces municipalités. Nous avons chez nous les Scieries Lac-Saint-Jean, une scierie familiale qui fait partie de notre patrimoine social et économique. Elle est la fierté de notre population avec ses 120 emplois et ses 16 millions de \$ en retombées économiques. Elle a permis à de petites et moyennes entreprises de se développer autour d'elle et celles-ci ont permis d'offrir différents services à d'autres secteurs d'activité.

L'entreprise existe depuis 1980, elle a su se développer, améliorer sa technique de travail et s'adapter aux nouvelles réalités du marché. Les actionnaires se sont impliqués au niveau régional et provincial pour que l'industrie se développe tout en s'adaptant aux réalités environnementales.

Au cours des dernières années, l'entreprise a investi 13,5 millions en installant une nouvelle ligne de sciage, de nouveaux classeurs et l'acquisition d'un complexe de séchage et de rabotage du bois. Nous pouvons vous dire que la nouvelle a été très bien accueillie dans la communauté.

Ces retombées économiques permettent à notre ville de se structurer, d'être capable d'apporter différents services, tels les loisirs, la culture, la santé et de saines habitudes de vie. Nous avons grandement besoin d'une entreprise comme les Scieries Lac-Saint-Jean pour notre développement.

Analyse des scénarios de protection

Le **premier scénario** proposé par la Commission viserait à accroître la superficie en restauration de la zone d'habitat des cervidés et aurait une incidence sur les activités forestières actuelles et pourrait menacer des emplois.

Le **second scénario** impliquerait une zone de restauration qui n'aurait aucun impact additionnel sur les activités forestières et ne menacerait ainsi aucun emploi additionnel.

CONSIDÉRANT QUE le 5 novembre 2021, le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, M. Pierre Dufour, a annoncé la tenue d'une commission indépendante sur les caribous forestiers et montagnards et une série d'audiences publiques régionales devant mener au dépôt de la stratégie de protection des caribous forestiers et montagnards en 2022;

CONSIDÉRANT QUE 34 municipalités sur les 65 présentes sur le territoire d'Alliance Forêt Boréale, soit le Saguenay-Lac-Saint-Jean et la Côte-Nord, dépendent de l'industrie forestière;

CONSIDÉRANT QUE les retombées de la filière forestière sur le territoire de l'Alliance Forêt Boréale sont énormes, soit près de 20 000 emplois et 1 milliard \$ en salaire;

CONSIDÉRANT QUE cette stratégie de protection met en péril l'avenir et la survie des communautés forestière en causant la perte de plusieurs centaines d'emplois au Saguenay-Lac-Saint-Jean et sur la Côte-Nord;

CONSIDÉRANT QUE le territoire touché par la stratégie de protection du caribou forestier ne concerne que 25 % de son aire de répartition alors qu'aucune intervention de rétablissement n'est prévue au nord de la limite nordique des forêts attribuables;

CONSIDÉRANT QUE les changements climatiques ont des impacts sur le caribou forestier et son habitat;

CONSIDÉRANT QUE le réchauffement climatique pousse les espèces fauniques à migrer vers le nord, et ce, plus rapidement que les végétaux;

CONSIDÉRANT QUE les changements climatiques modifient les forêts situées au nord de la limite nordique des forêts attribuables pour en faire des habitats propices pour le caribou forestier;

CONSIDÉRANT QUE l'aménagement de la forêt boréale et l'utilisation du matériau bois sont les meilleurs moyens dont dispose le Québec pour contribuer à la lutte contre les changements climatiques;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec souhaite accentuer la lutte contre les changements climatiques, mais que cette stratégie de protection du caribou restreindra considérablement le territoire destiné à l'aménagement forestier;

CONSIDÉRANT QUE les hardes isolées de caribous de Charlevoix, Val-d'Or et de la Gaspésie ont une dynamique de population et un territoire qui leur sont propres;

CONSIDÉRANT QUE pour faire une démonstration claire sur l'état des populations du caribou forestier, il faut réaliser de nouveaux inventaires de population afin de comparer les résultats à ceux des inventaires réalisés en 2018-2019 et 2020;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs projets portant sur différents scénarios d'aménagement sont en cours de réalisation sur le territoire forestier afin d'identifier des pistes de solutions pour concilier l'aménagement forestier et la protection de l'habitat du caribou forestier;

CONSIDÉRANT QUE la stratégie de protection des caribous forestiers et montagnards aura des impacts importants sur le volume disponible à la récolte, sur les travaux d'aménagement forestier, sur la structure industrielle et entrepreneuriale présente dans les communautés forestières, sur la villégiature du territoire public, sur les activités récréotouristiques, sur les territoires fauniques structurés et conséquemment sur la vitalité des communautés forestières de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est.

Recommandations

Pour ces motifs, Métabetchouan-Lac-à-la-Croix demeure en faveur de la protection du caribou forestier. Nous recommandons au gouvernement du Québec de **reconduire le plan de rétablissement du caribou forestier 2013-2023 (2^e scénario) pour une autre décennie.**

De plus, Métabetchouan-Lac-à-la-Croix appuie et recommande les actions suivantes :

1. Adopter une stratégie de protection du caribou forestier qui n'aura pas d'impact négatif sur les travailleurs et les communautés forestières;
2. Considérer l'ensemble de l'habitat du caribou forestier pour l'élaboration de la stratégie de protection notamment au nord de la limite nordique des forêts attribuables;
3. Considérer les impacts des changements climatiques dans la future stratégie de protection du caribou forestier;
4. Considérer différemment les hardes isolées de Val-D'Or, Charlevoix et la Gaspésie, des hardes de la forêt boréale;
5. Réaliser de nouveaux inventaires des populations de caribou forestier et rendre disponibles ces résultats afin de les comparer avec ceux des inventaires de 2018-2019-2020 pour confirmer une baisse ou une augmentation des populations;
6. Poursuivre les projets d'expérimentation et de recherche sur les différents scénarios d'aménagement permettant l'identification de pistes de solutions afin de concilier l'aménagement forestier et la protection de l'habitat du caribou forestier.